



**Association  
catholique  
canadienne  
de la santé**

Communiqué – Le 3 octobre 2005

## **L'ACCS s'oppose au projet de loi C-407 pour légaliser l'euthanasie et l'aide au suicide**

(Ottawa) – Le 26 septembre, à l'ouverture de la nouvelle session parlementaire, l'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) a écrit à tous les chefs des partis politiques fédéraux pour leur exprimer son opposition au projet de loi C-407, qui émane d'un député et qui légalise l'euthanasie et l'aide au suicide.

À titre d'association nationale représentant plus de 90 hôpitaux, foyers et établissements de soins de longue durée catholiques, l'ACCS s'oppose à la légalisation et à la pratique de l'euthanasie et de l'aide au suicide, considérant qu'elles portent atteinte à la dignité de la personne et qu'elles nient toute valeur potentielle au processus de la mort ainsi qu'à la dimension communautaire de l'individu.

L'Association est d'avis que l'euthanasie et l'aide au suicide vont à l'encontre des pratiques de soins holistiques, qu'elles ne peuvent pas être réglementées pour éviter des abus et qu'elles sont contraires à la réputation que s'est acquise le Canada comme protecteur de la dignité de la personne et des droits humains.

Dans cette lettre, l'ACCS engage les députés à rejeter l'euthanasie et l'aide au suicide comme solution aux défis que posent les souffrances des personnes en phase terminale, et d'adopter plutôt des politiques favorisant l'accès à un ensemble complet de soins de fin de vie afin d'offrir à toute la population canadienne des soins bienveillants et la possibilité de mourir avec dignité.

INFORMATION : James Roche  
Vice-président, Activités d'intervention et  
politiques publiques  
(613) 731-7148, poste 252  
ou [jroche@on.aibn.com](mailto:jroche@on.aibn.com)

L'Association catholique canadienne de la santé (ACCS) est une association nationale chrétienne qui s'intéresse au domaine des soins de santé selon la tradition de l'Église catholique. En tant que porte-parole national en matière de soins de santé catholiques, l'ACCS s'emploie à promouvoir la santé sous tous ses aspects : physique, psychologique, spirituel et social. Parmi ses membres, elle compte huit associations provinciales, 23 membres parrains d'établissements de soins de santé, 95 hôpitaux et foyers de soins de santé, des professionnels de la santé, des organismes affiliés et des membres individuels.